



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Chef de l'Unité
Départementale de la Somme
12, rue du Maître du Monde
80440 GLISY

perrine.michel@developpement-durable.gouv.fr
ud-somme.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le 7 septembre 2021

Objet : Information tacite – Parc éolien du Champ Personnette sur les communes d'Erches et Warsy (80)

N° d'enregistrement Garance : 2021-5535

Monsieur,

Vous avez saisi le 11 juin 2021 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénéé

Copies : Préfecture du département de la Somme
DREAL Hauts-de-France